

<p>Généralités</p> <p>Administration</p>
--

Horaires des cours

Une pause de 20 mn par tranche de 4 h de cours est accordée, durant laquelle les apprenants sont tenus de demeurer dans l'établissement et à la disposition du ou des formateurs des cours encadrant, ou bien de l'administration du centre :

- Le matin de 9h50 à 10h10,
- L'après-midi de 15h20 à 15h40

Ces pauses sont donc intégrées dans le temps de formation et, à ce titre, considérées comme temps de travail effectif selon la réglementation en vigueur.

FORMATIONS	LUNDI	MARDI MERCREDI JEUDI	VENDREDI
BPA, BP niveau 4 (AP-RCF-REA) BAC PRO CS DTA Jardiniers-botanistes CS Lait	10h00 à 12h00 13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h00 à 14h00
BTSA ACSE BTSA GF	10h00 à 12h00 13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00
CS Compta-Fisca/licence Licence PA Licence Conseiller Forestier	13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h00 à 16h00
BTSA PFFB BTSA PAB	10h00 à 12h00 13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	8h00 à 12h00 13h00 à 15h00
DIMA	10h00 à 12h00 13h30 à 16h30	9h00 à 12h00 13h30 à 16h30	9h00 à 12h00 13h00 à 15h00

Questions administratives

Deux secrétariats sont à disposition en fonction du statut de l'apprenant (apprentissage ou formation continue) au 1^{er} étage du Bâtiment « A » (voir heures d'ouverture des stagiaires et apprentis).